

RÉUNION DU 6 MARS 2019

Convocation : 27 février 2019

Affichage : 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-sept février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), GALLE Sandrine.

Secrétaire de séance : GOUPILLOT Sylvie

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 16 janvier 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite saluer la mémoire de M. Henri GRIFFON, personnage incontournable de la commune et vice-doyen, décédé le mardi 5 mars 2019 en son domicile. C'était quelqu'un de très cultivé et très érudit, qui était également très impliqué dans la vie associative, car il était membre d'une quinzaine d'associations. Au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire présente ses condoléances à ses deux fils et propose de respecter une minute de silence pour lui rendre hommage.

Ensuite, il est proposé à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Remboursement de concession de cimetière.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

URBANISME

Permis de Construire :

- HIRARD Magalie – 50, Les Bertrands : Rénovation complète d'une maison.
- LÉONARD Guillaume et ROGER Marine – 28, Le Clos de la Boulangerie : Aménagement de combles avec création de trois fenêtres de toit.
- ROGER Christophe – 25, Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.

Certificats d'Urbanisme :

- SAKKRIOU Christophe et BERTOT Sabrina – Les Jouannes : Création d'une parcelle constructible.

Déclarations Préalables :

- BESQ Ludovic et HAYET Sandrine – 48, Les Eustaces : Extension d'un garage.

BATIMENTS : CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉS ET D'UNE SALLE DE CLASSE

Le chantier a commencé pendant les vacances scolaires, puis est en sommeil depuis deux semaines. La raison de cet arrêt se situe au niveau des normes antisismiques, qui sont applicables partout, même si la région n'est pas connue pour être soumise à ce type de dangers.

Cela engendre un retard sur le planning d'au moins deux semaines, ainsi qu'un surcoût qui n'est pas encore estimé précisément. Alain ROULLAND regrette que l'architecte n'ait pas anticipé ces contraintes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la porte du local des associations actuel donnant sur la cour de la garderie sera posée le 18 mars. Ainsi, les associations pourront voir leurs activités reprendre normalement.

Monsieur le Maire propose de nommer la salle, notamment pour la différencier des deux autres. Il propose de lui donner le nom de l'ancien Maire, actuellement Maire honoraire, Yves HAIRON. En effet, Yves HAIRON avait toujours soutenu les associations, et le fait de nommer la salle de son vivant est plus marquant. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE

Le renouvellement de la convention avec l'entreprise C.B.M. pour un montant de 410 € HT pour l'année 2019 est accepté à l'unanimité.

SCOLAIRE : CONVENTION PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par la Mairie de Cherbourg-Octeville et relative à l'utilisation de ses piscines durant l'année scolaire 2018 / 2019.

Le coût pour la Commune est de 57,70 euros par créneau pour une classe, et 115,40 euros si deux classes sont accueillies simultanément sur le même créneau.

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN PRIMAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention proposée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin régissant les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement du transport scolaire sur la commune pour l'école primaire. En effet, cette participation est due pour les communes ayant demandé des arrêts supplémentaires à ceux décidés par l'autorité organisatrice. Pour la commune de Tollevast, c'est l'arrêt des « Chênaies » qui a été ajouté à la liste des arrêts prévus au circuit.

Jusqu'ici, cette convention liait la commune au Département, mais la Communauté d'Agglomération étant devenue compétente en la matière, il convient de formaliser cet accord par la signature d'une nouvelle convention, avec effet rétroactif, car celle-ci courrait à compter de l'année scolaire 2017-2018.

La Communauté d'Agglomération a décidé de retenir le même principe de participation que celui qui existait jusqu'ici entre la commune et le Département. Pour information, la participation de Tollevast pour l'année scolaire 2017-2018 est de 3526,98 €.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention et pour le mandatement des sommes dues sur présentation d'un titre de recettes.

Concernant le transport scolaire également, un courrier avait été adressé à la Mairie ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération au sujet de la dangerosité du chemin emprunté par les enfants du « Rocher » pour aller à l'arrêt de car le plus proche, situé au bout des « Amonteux », en passant par la RD 974. Les services de la Communauté d'Agglomération ont été saisis de ce dossier. Bien que la procédure soit longue, il semblerait qu'on se dirige vers la création d'un nouvel arrêt pour le collège.

VENTE D'UNE REMORQUE : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une remorque « porte-chars », qui avait été acquise en 2009 pour 2152,80 €, prenait de la place dans l'atelier et n'avait désormais plus d'utilité. En effet, l'ancien camion qui était le seul à avoir l'attelage adéquat pour cette remorque a été vendu et le nouveau camion n'en sera pas équipé.

De plus, le prix de la location d'une telle remorque lors de la location d'une mini-pelle est de seulement 19 €, alors que la remise en état de cette remorque coûterait relativement cher (systèmes de frein et d'éclairage à refaire, et roue jockey à racheter).

L'assemblée, décide, à l'unanimité, d'accepter une proposition d'un montant de 500 €.

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente trois demandes de subventions à l'assemblée :

- Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Cherbourg : Demande pour l'animation du foyer social des jeunes du Lycée, un élève est concerné. L'assemblée décide d'octroyer 40 euros.
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Demande d'attribution d'une indemnité de 38,30 € par apprenti. La formation, et par conséquent l'apprentissage relevant des compétences de la Région, l'assemblée décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Le Collège Emile Zola organise trois voyages scolaires pour lesquels des tollevastais sont concernés :
 - o Italie, du 20 au 26 mars 2019 : 5 élèves,
 - o Londres, du 18 au 22 mars 2019 : 7 élèves,
 - o Ski, du 17 au 22 mars 2019 : 5 élèves.

Il est précisé que la somme versée par la commune viendra en déduction directe des sommes dues par les familles tollevastaises. L'assemblée décide, par 14 voix pour et une abstention (Marcel NÉE), de verser 40 euros par élève, soit 680 euros.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Grand débat national : une réunion a été organisée le vendredi 1^{er} mars, en commun avec Martinvast. Une quarantaine de personnes y a participé et les débats furent constructifs. Le compte-rendu est en ligne sur le site des deux communes.
- Dates de préparation du budget 2019 :
 - o Commission Finances le mercredi 20 mars à 20h30
 - o Présentation du budget au conseil le mercredi 27 mars à 20h30
 - o Vote du budget le lundi 1^{er} avril à 20h pour le CCAS, et 20h30 pour la commune.
- Service commun « Petite Enfance » : Béatrice LEPOITTEVIN indique que la première réunion du groupe de travail aura lieu le 14 mars à 17h dans les locaux du Pôle de Proximité de Douve et Divette.
- Signalétique ZA Claude Chappe : Loïc RENAN indique que la création de l'accès aux enseignes de la partie haute de la ZA Claude Chappe (Conforama, Maisons du Monde, Kiabi, Gemo...) est une bonne chose, mais qu'il conviendrait désormais de poser une signalétique adéquate. Stéphane BARBÉ lui répond que les discussions sont en cours entre l'investisseur et les services du Département.
- Route de Brix : Alain ROULLAND signale que les travaux effectués sur la route de Brix pour faire passer la fibre ont endommagé la route et que celle-ci est dangereuse par endroits. Stéphane BARBÉ est d'accord sur ce constat, il a contacté les différents intervenants pour remédier à ces désagréments, mais ceux-ci sont en contentieux et l'entreprise conteste les travaux réclamés par les services du Département, Maître d'œuvre sur ce dossier. Il espère qu'une solution sera trouvée prochainement.
- La prochaine réunion se tiendra le lundi 1^{er} avril 2019 à 20h30, pour le vote du budget.

Fin de la séance : 21h45